

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 juin 2023

Convocation du **19/06/2023**

Date de publication :

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **033**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **010-260623**

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre L'EPAGE HuCA et la Ville d'Aubagne pour la réalisation des travaux de réaménagement des berges de l'Huveaune, secteur Centre-Ville / Equipements sportifs.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOISSON Valérie Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_10B-DE
Reçu le 04/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/07/2023



Délibération n° 010-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur PANGOURASSOU Jérémy), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur HERMANT Matthieu (donne pouvoir à Madame MOISE-HIRMANN Monique), Madame BOUGEAREL Michèle (donne pouvoir à Madame MELIN Joëlle)

ABSENTS :

Monsieur CANTARINI Stéphane (absent excusé)

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en novembre 2016 et dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dont l'approbation par la Métropole Aix-Marseille-Provence sera examinée le 29 juin 2023, l'Huveaune occupe une place importante.

En effet, l'Huveaune et ses affluents, ont façonné l'histoire et la géographie du territoire de la Commune. Leurs berges et leurs ripisylves constituent des espaces d'une grande richesse écologique et sont le support de biodiversité.

Pour autant, l'Huveaune est un fleuve côtier soumis à des épisodes pluvieux intenses de type cévenol, dont les crues, parfois brutales, peuvent entraîner d'importantes inondations.

C'est dans ce cadre que l'EPAGE HuCA, Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune Côtiers Aygalades, a mené les études du projet de réduction de la vulnérabilité, de sécurisation et de valorisation des berges de l'Huveaune depuis l'Espace des Libertés jusqu'à l'avenue Manouchian.

Ainsi 3 secteurs ont été définis :

- De l'Espace des Libertés au parking de la Californie ;
- Du parc situé à proximité des écoles de la Tourtelle à l'avenue Pierre Brossolette ;
- De l'avenue Pierre Brossolette à l'avenue Manouchian.

Un premier secteur opérationnel a été arrêté : de l'Espace des Libertés au parking de la Californie.

Les travaux induits s'inscrivent dans la GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EPAGE HuCA par délégation de compétence confiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les aménagements à mener concourent à 4 objectifs principaux :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_10B-DE
Reçu le 04/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
04/07/2023



Délibération n° 010-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

- Donner plus de place à la rivière pour les crues : en élargissant la capacité de la rivière, en évacuant une quantité importante de matériaux qui ont été rapportés de manière artificielle depuis des décennies dans l'espace d'expansion naturelle des crues, le débordement des crues est moins rapide et moins fréquent sur la rive gauche, qui concentre les enjeux humains (bâtiments, Lycée...);

- Adoucir les berges : actuellement, les berges sont très raides et très hautes. Elles ne permettent pas d'accès aisé à la rivière, autant pour les hommes que pour la faune en général dans cet espace de nature en ville. Le fait de rendre les berges plus douces présente de nombreux intérêts : une meilleure stabilité dans le temps, une capacité de la rivière à les éroder plus faible, un accès aisé à l'eau, une meilleure implantation de la végétation de bordure de rivière, source d'ombrage et de fraîcheur, d'habitats pour les animaux ;

- Recréer un espace naturel d'ampleur afin de permettre aux animaux spécifiques des rivières et des milieux aquatiques de s'implanter ;

- Permettre l'aménagement d'un cheminement en mode doux : le projet intègre en haut de berge, un cheminement qui permettra au plus grand nombre de profiter de l'ouverture de la rivière. Des mobiliers, espace détente et pédagogique accompagneront ce cheminement.

Le dernier objectif, complémentaire au volet GEMAPI, relève des compétences de la Commune au titre de l'aménagement d'une voie verte, du mobilier urbain et de l'éclairage public, du volet paysager du projet.

L'EPAGE HuCA ayant conduit l'ensemble des études techniques et pour une cohérence dans l'exécution des travaux, il est proposé de lui transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux hors GEMAPI et relevant des compétences de la Commune.

Le montant total de l'ensemble des travaux de cette première tranche s'élève à :

- Volet GEMAPI	2.538.000 HT	3.045.600 TTC
- Volet Hors GEMAPI (ville d'Aubagne)	1.023.000 HT	1.227.600 TTC
Total	3.561.000 HT	4.273.200 TTC

Les travaux hors GEMAPI relevant des compétences de la Commune font l'objet de subventions de la part des partenaires financiers à savoir :

- Agence de l'eau RMC	90.000 HT
- Conseil Départemental 13	624.000 HT
- EPAGE HuCA	83.100 HT
Total	797.100 HT
-Ville d'Aubagne	225.900 HT.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver la convention ci-annexée, de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la ville d'Aubagne et l'EPAGE HuCA en vue de la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité, de sécurisation et de valorisation des berges de l'Huveaune entre l'Espace des Libertés et le parking de la Californie.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_10B-DE
Reçu le 04/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/07/2023



Délibération n° 010-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de transférer temporairement à l'EPAGE HuCA la maîtrise d'ouvrage des travaux « hors GEMAPI » dans le cadre du projet de réduction de la vulnérabilité, de sécurisation et de la valorisation des berges de l'Huveaune entre l'Espace des Libertés et le parking de la Californie,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la convention ci-annexée, de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Aubagne et l'EPAGE HuCA en vue de la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité, de sécurisation et de la valorisation des berges de l'Huveaune entre l'Espace des Libertés et le parking de la Californie ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS

CONTRE : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOISSON Valérie

Ne participe(nt) pas au vote : Madame MELIN Joëlle, Madame MELIN Joëlle mandataire de Madame BOUGEAREL Michèle

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_10B-DE
Reçu le 04/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/07/2023

